

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

**N° DEL2022\_06\_01**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**23 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTELE Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**6 Pouvoirs :**

M. PILLET Gérard donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDÉ Michel.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 23 septembre 2022

**OBJET :** DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le **11/10/2022**

ID : 056-215601774-20220929-DEL2022\_06\_01-DE

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

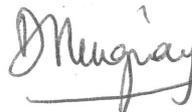
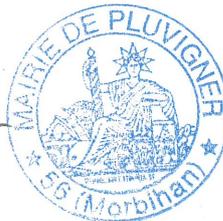
La candidature de Mme COLOMBET Mylène comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME COLOMBET MYLENE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.**

A PLUVIGNER, LE 29.09.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

**N° DEL2022\_06\_02**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**23 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTELE Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**6 Pouvoirs :**

M. PILLET Gérard donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 23 septembre 2022

**OBJET :** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2022.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2022.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le 11/10/2022

ID : 056-215601774-20220929-DEL2022\_06\_02-DE

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

A PLUVIGNER, LE 29.09.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

**N° DEL2022\_06\_03**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**23 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**6 Pouvoirs :**

M. PILLET Gérard donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 23 septembre 2022

**OBJET :** FINANCES BUDGET – PARTICIPATION A LA SORTIE DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, les personnes participant au concours des maisons fleuries participent également à une sortie auparavant organisée par l'association d'animation touristique de Pluvigner.

Celle-ci n'existant plus, c'est la mairie qui prend en charge les factures du transporteur qui organise la journée puis les personnes règlent leur participation auprès de la commune.

Les tarifs sont les suivants :

- **25 €** pour une personne ayant participé au concours des maisons fleuries ;
- **81 €** pour une personne n'ayant pas participé au concours des maisons fleuries.

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TARIFS. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 29.09.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

**N° DEL2022\_06\_04**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**23 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**6 Pouvoirs :**

M. PILLET Gérard donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 23 septembre 2022

**OBJET :** FINANCES BUDGET – SUBVENTION A L'AMICALE DES POMPIERS

La cuisine du centre de secours de Pluvigner nécessite une réfection complète afin d'offrir aux pompiers des conditions de travail confortables.

L'amicale des pompiers a effectué plusieurs démarches pour obtenir des tarifs intéressants.

Le budget global est de 9 800 € et l'amicale propose de prendre en charge l'électroménager pour un montant de 3 438,01 €.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le **11/10/2022**

ID : 056-215601774-20220929-DEL2022\_06\_04-DE

Les communes de Landaul, Landévant et Pluvigner sont sollicitées à hauteur de leur participation au SIVU calculée en fonction de leur population DGF 2022.

La répartition est donc la suivante :

Commune	Population		
	Nb d'habitants	Participation	%
Landaul	2443	1 087,56 €	17,09%
Landévant	4031	1 794,50 €	28,21%
Pluvigner	7817	3 479,93 €	54,70%
Total	14291	6 361,99 €	100,00%

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE SUBVENTION. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 29.09.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

**N° DEL2022\_06\_05**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**23 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**6 Pouvoirs :**

M. PILLET Gérard donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 23 septembre 2022

**OBJET :** FINANCES BUDGET – PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU SKATE-PARK

La commune va réaliser un skate-park au complexe du Goh Lanno.

L'Agence nationale du sport a été sollicitée et le Département a reconduit sa participation exceptionnelle aux communes.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le **11/10/2022**

ID : 056-215601774-20220929-DEL2022\_06\_05-DE

Le plan de financement est le suivant :

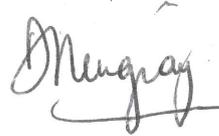
Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		
Travaux	255 000,00 €	306 000,00 €	ANS (50%)	137 500,00 €
Maitrise d'œuvre	20 000,00 €	24 000,00 €	Département	50 000,00 €
			FCTVA	54 133,20 €
			Autofinancement	88 366,80 €
<b>Total</b>	<b>275 000,00 €</b>	<b>330 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>330 000,00 €</b>

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE PLAN DE FINANCEMENT.  
MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 29.09.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

**N° DEL2022\_06\_06**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**23 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**6 Pouvoirs :**

M. PILLET Gérard donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 23 septembre 2022

**OBJET :** TRAVAUX – MARCHE DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Dans le cadre du marché à bons de commandes avec l'entreprise COLAS, il est proposé de rénover les voies suivantes :

- Goheo (Béton bitumineux)
- Kergavidel (Béton bitumineux)
- Kerven Misericorde (Béton bitumineux et Béton bitumineux froid)

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le **11/10/2022**

ID : 056-215601774-20220929-DEL2022\_06\_06-DE

- Melin St Dreven - Kerven (Béton bitumineux)
- Veniel - St Colomban (Enduits)
- Bieuzy Lanvaux, en face de la résidence des pins (Béton bitumineux)
- Bieuzy Lanvaux Abbé Rallier (Enduits)

Une campagne de point à temps automatique sera également réalisée pour réparer les couches de roulement des chaussées.

Avis favorable de la commission travaux du 16 septembre 2022.

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 29.09.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

**N° DEL2022\_06\_07**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**5 Pouvoirs :**

M. PILLET Gérard donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 23 septembre 2022

**OBJET :** ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS OUVERTES

Les comités consultatifs ont été mis en place au début de la mandature. Il est proposé de modifier la composition de deux d'entre eux :

**Culture, Animation Tourisme, Patrimoine :**

- LE MAREC Jean-Luc

- LE DU Mélise

- TRICOLE Michèle

- CHEVILLARD Catherine

- DEMARGNE Martine

- RAFFA Claire

- LE GOLVAN Raymond

- LE RAL Murielle

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le **11/10/2022**

ID : 056-215601774-20220929-DEL2022\_06\_07-DE

**Sport, Monde associatif**

- HARNOIS Jean  
- LE BLAY Jean-Paul  
- PASCO Laurent

- BRIENT Pascal  
- DAGORNE Carole

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA COMPOSITION DE CES COMMISSIONS OUVERTES. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 29.09.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

**N° DEL2022\_06\_08**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**5 Pouvoirs :**

M. PILLET Gérard donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 23 septembre 2022

**OBJET :** ADMINISTRATION GENERALE – AVIS SUR L'EXTENSION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE JULIO

La SARL Pompes funèbres Julio a déposé un projet d'extension de leur chambre funéraire.

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques doit se prononcer sur cette extension après l'avis du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le **10/10/2022**

ID : 056-215601774-20220929-DEL2022\_06\_08-DE

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL FORMULE UN AVIS FAVORABLE SUR CE PROJET D'EXTENSION. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 29.09.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

**N° DEL2022\_06\_10**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**5 Pouvoirs :**

M. PILLET Gérard donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 23 septembre 2022

**OBJET :** PERSONNEL ET CONCERTATION – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Dans le cadre du développement de la médiathèque et conformément à son projet d'établissement, un agent a été recruté pour étoffer l'équipe.

Il convient de créer le poste :

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le 11/10/2022

ID : 056-215601774-20220929-DEL2022\_06\_10-DE

Code	Intitulé	Quotité	Filière	Catégorie	Grades
Cult 7	Agent·e de bibliothèque	35h	Culturelle	C	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA CREATION DE POSTE D'AGENT DE BIBLIOTHEQUE. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 29.09.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.